

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 5 novembre 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Manon Moreau, conseillère en urbanisme.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

576-11-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

577-11-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par l'ajout du point 13.1, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Nomination - Maire suppléant
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.2 **Finances et trésorerie**

- 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approuvateur
- 6.2.2 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
- 6.2.3 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
- 6.2.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour des achats de produits en sécurité incendie
- 6.2.5 Octroi de contrat de gré à gré - Services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR)
- 6.2.6 Maintien de la reconnaissance à la Commission municipale – Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi
- 6.2.7 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions pour 2025
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1925-01-2024 modifiant le règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2024-127 / 235 rue de Sweetsburg
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2024-129 / 441 rue Principale
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2024-123 / 101 rue Albert-Millaire
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-124 / 105 rue Albert-Millaire
- 8.5 Demande d'autorisation de traverse et circulation du Club motoneige Baie Missisquoi - saison hivernale 2024-2025
- 8.6 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement de la rue James - Projet 06-URB-P-24
- 8.7 Procédure d'expropriation d'une partie du lot 3 355 977
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Octroi de contrat pour le nettoyage et l'inspection des réseaux d'égout par caméra conventionnelle pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Acquisition d'œuvre d'art public – Nos liens à la rivière par Kylie Sandford
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Directeur - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.2 Création d'un poste cadre - Directrice adjointe
- 12.3 Embauche d'une employée cadre - Directeur(rice) adjoint(e) - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement
- 12.4 Nomination d'un Pompier recrue - Service de sécurité incendie
- 12.5 Nomination d'un Pompier recrue - Service de sécurité incendie
- 12.6 Nomination d'un Pompier recrue - Service de sécurité incendie
- 12.7 Mises à pied d'employés temporaires
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Autorisation de régler hors cour l'expropriation décrétée par la résolution numéro 070-02-2022
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Un citoyen questionne les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

578-11-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

579-11-2024

Nomination - Maire suppléant

Considérant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que le mandat de Simon Angers à titre de maire suppléant se termine le 5 novembre 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De désigner Alain Daigle à titre de maire suppléant de Cowansville pour la période du 6 novembre 2024 au 4 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

580-11-2024

Dépôt de la liste des dépenses par approbateur

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 25 septembre au 30 octobre 2024 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 25 septembre au 30 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

581-11-2024

Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois d'octobre 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

582-11-2024

Dépôt du rapport et des listes des déboursés

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois d'octobre 2024 préparé par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois d'octobre 2024, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 3 869 220,16 \$, et
- les salaires, pour la somme de 588 440,24 \$;

pour un total de 4 457 660,40 \$.

Adoptée à l'unanimité

583-11-2024

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour des achats de produits en sécurité incendie

Considérant que la Ville de Cowansville présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suivant l'appel d'offres publics # SI-2024, pour un achat regroupé d'achat de tuyaux et/ou habits de combats;

Considérant que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;

- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les Achat de tuyaux et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Considérant la recommandation du responsable de l'approvisionnement et de la directrice du Service des finances et de la trésorerie;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

ET RÉSOLU :

De joindre le contrat SI-2024 de l'UMQ pour assurer l'approvisionnement de la Ville en tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités, pour toute la durée du contrat.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat pour sa durée d'une (1) année; soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Ce contrat est aussi assorti d'une (1) année supplémentaire optionnelle.

De procéder à l'achat de ces produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024.

De procéder à l'achats de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2024.

De reconnaître que l'UMQ facturera à la Ville un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-2024, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300.00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non membres.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

584-11-2024

Octroi de contrat de gré à gré - Services professionnels pour la vérification de l'optimisation des ressources (VOR)

Considérant qu'en vertu de l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et ville*, la Ville se doit de faire réaliser une vérification de l'optimisation des ressources (VOR) une fois toutes les 2 ans;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des finances et de la trésorerie auprès de 3 firmes d'experts-comptables;

Considérant l'article 8.2.2 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des finances et de la trésorerie déposer afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L pour services professionnels pour la vérification d'optimisation des ressources (VOR) pour les années 2025 et 2027 pour un montant total de 62 086,50 \$ toutes taxes incluses, le tout aux conditions prévues à l'offre de services reçue et datée du 28 octobre 2024.

D'autoriser la trésorière à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De s'engager à réserver les derniers requis aux fins de ce contrat à même le fonds d'administration générale des années 2025 et 2027 (poste budgétaire 02-132-00-413).

Adoptée à l'unanimité

585-11-2024

Maintien de la reconnaissance à la Commission municipale – Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi

Considérant que la Commission municipale effectue la révision périodique pour l'organisme Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi relativement à son exemption de taxes;

Considérant que la Ville de Cowansville doit être consultée dans ce processus;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De ne pas s'opposer à la demande formulée par l'organisme Fondation de Jeunesse Brome-Missisquoi à la Commission municipale du Québec afin de maintenir son exemption de taxes (dossier CMQ-61373-002). Advenant le cas où une audience est prévue par la Commission municipale, la Ville ne souhaite pas être présente à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

586-11-2024

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions pour 2025

Considérant que la Ville de Cowansville utilise les logiciels de PG Solutions inc. entre autres pour la gestion financière, la gestion des permis et des places d'affaires, la gestion des inscriptions des loisirs, la cour municipale, la gestion documentaire, le conseil sans papier, la qualité des services et le soutien des applications en ligne;

Considérant que la Ville de Cowansville désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour la somme de 199 312,61 \$ taxes incluses, tel que soumis dans la soumission du 16 septembre 2024 en y faisant des ajustements pour des ajouts ou des retraits de certaines applications.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'exploitation 2025 dans les codes objet 452 de chacun des départements respectifs.

De transmettre le bon de commande dûment approuvé à PG Solutions Inc.

Adoptée à l'unanimité

587-11-2024

Greffe et affaires juridiques

Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal

Considérant que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Considérant que 2025 est une année d'élection générale et que des dispositions sont prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter, en conformité avec le *Règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal suivant :

Lundi 20	Janvier	Mercredi 2	Juillet
Mardi 4 Lundi 17	Février	Mardi 5	Août
Mardi 4 Lundi 17	Mars	Mardi 2 Lundi 15	Septembre
Mardi 1 ^{er} Mardi 22	Avril	Mercredi 1 ^{er}	Octobre
Mardi 6 Mardi 20	Mai	Lundi 17	Novembre
Mardi 3 Lundi 16	Juin	Mardi 2 Lundi 15	Décembre

Que la greffière de la Ville donne avis public du contenu de ce calendrier qui sera également publié sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

588-11-2024

Adoption du règlement numéro 1925-01-2024 modifiant le règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales

Considérant que les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) prévoient que la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute subvention qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

Considérant que la Ville désire modifier les conditions d'octroi d'une aide financière pour la plantation d'un arbre;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 16 septembre 2024 sous la résolution numéro 494-09-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de restreindre l'admissibilité à une subvention pour la plantation d'un arbre, en excluant la possibilité d'obtenir une subvention lorsque la plantation d'un arbre découle d'une obligation en vertu d'un règlement d'urbanisme;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1925-01-2024 modifiant le règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

589-11-2024

Demande de dérogation mineure 2024-127 / 235 rue de Sweetsburg

Considérant l'avis en partie favorable, à l'unanimité, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 octobre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-127 & Demande de PIIA 2024-130 / 235 rue de Sweetsburg » datés du 3 octobre, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 9 octobre 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver, en partie, la demande de dérogation mineure 2024-127 relative à la propriété sise au 235 rue de Sweetsburg, lot 6 482 293 du cadastre du Québec, de manière à permettre :

1. que le logement d'appoint ait une superficie totale de 110,92 m² (incluant l'aire de la cage d'escalier donnant accès au logement), alors que l'article 117, 4^o du règlement de zonage n^o 1841 permet 90 m²;
2. que le logement d'appoint représente 65.42 % de la superficie habitable du logement principal, alors que l'article 117, 4^o du règlement de zonage n^o 1841 permet 50%;

Et de refuser :

3. qu'une portion de l'aire de stationnement soit située vis-à-vis la façade avant de la résidence alors que l'article 44, 1^o, c) du règlement de zonage n^o 1841 vient interdire les aires de stationnement dans la cour avant vis-à-vis la façade avant.

RAISON DU REFUS : L'allée véhiculaire en façade et le mur de soutènement ne s'intègrent pas dans le milieu environnant.

Adoptée à l'unanimité

590-11-2024

Demande de dérogation mineure 2024-129 / 441 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 octobre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-129 / 441 rue Principale » datés du 3 octobre, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 9 octobre 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2024-129 relative à la propriété sise au 441 rue Principale, lot 3 356 134 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la largeur minimale de l'allée de circulation à double sens de stationnement intérieur des bâtiments projetés soit de 5,5 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne 6,7 m minimum.

Adoptée à l'unanimité

591-11-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-123 / 101 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 octobre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-123 / 101 rue Albert-Millaire & 2024-124 / 105 rue Albert-Millaire » datés du 3 octobre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-123 relative à la propriété sise au 101 rue Albert-Millaire, lot 6 563 477 du cadastre du Québec, de manière à

permettre la construction d'un immeuble multifamilial de 6 logements et d'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

592-11-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-124 / 105 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 octobre 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-123 / 101 rue Albert-Millaire & 2024-124 / 105 rue Albert-Millaire » datés du 3 octobre 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-124 relative à la propriété sise au 105 rue Albert-Millaire, lot 6 563 478 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un immeuble multifamilial de 6 logements et d'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

593-11-2024

Demande d'autorisation de traverse et circulation du Club motoneige Baie Missisquoi - saison hivernale 2024-2025

Considérant qu'une demande a été adressée à la Ville le 23 septembre 2024, par M. Jean Richard, président du Club motoneige Baie-Missisquoi, afin d'obtenir l'autorisation de traverser ou circuler en motoneige sur certaines rues et certains terrains de la Ville de Cowansville;

Considérant les documents joints au soutien de la présente;

Considérant la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser le Club motoneige Baie-Missisquoi à traverser ou circuler sur des routes et terrains de la municipalité en motoneige pour la saison 2024-2025, le tout conformément aux plans déposés par le club, conditionnellement à ce que le club détienne une couverture d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ ainsi que l'autorisation de tout propriétaire d'un immeuble ou d'une terre du domaine privé correspondant au tracé du sentier déposé au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

594-11-2024

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement de la rue James - Projet 06-URB-P-24

Considérant que le conseil municipal a adjudgé le contrat pour les travaux de prolongement de la rue James à Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour un montant de 2 607 703,06 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 265-05-2024;

Considérant qu'Excavation St-Pierre & Tremblay inc. a transmis à la Ville le 10 octobre 2024 la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 23 789,42 \$;

Considérant la recommandation de M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à la Ville, et de M. Frédérick Allaire, ing., de la firme FNX-Innov le 24 septembre 2024;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjudgé	2 268 060,93 \$
Décompte progressif numéro 1	22 989,95 \$
Solde théorique à payer	2 245 070,98 \$

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour un montant de 23 789,42 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 10 octobre 2024, pour les travaux effectués dans le cadre du projet des travaux de prolongement de la rue James.

Adoptée à l'unanimité

595-11-2024

Procédure d'expropriation d'une partie du lot 3 355 977

Considérant que le conseil municipal souhaite acquérir une partie du lot 3 355 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, d'une superficie de 118 845,6 mètres carrés (ci-après nommé l'« **Immeuble** »);

Considérant que le conseil municipal souhaite acquérir l'Immeuble à des fins d'utilités publiques, notamment pour l'agrandissement d'un parc municipal, soit le Parc naturel Jacques-Bonnette;

Considérant que la Ville a tenté de négocier l'acquisition de l'Immeuble avec le propriétaire, mais qu'à ce jour, aucune entente à l'amiable n'a été conclue, sans aucune admission;

Considérant que la Ville dispose du pouvoir d'exproprier en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, notamment en s'appropriant tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

Considérant qu'un plan de l'Immeuble et une description technique, signés par un arpenteur-géomètre, ont été soumis au soutien de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser l'introduction des procédures d'expropriation auprès du propriétaire de l'immeuble désigné comme une partie du lot 3 355 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, d'une superficie de 118 845,6 mètres carrés, afin d'agrandir le Parc naturel Jacques-Bonnette, à des fins d'utilités publiques.

De mandater le cabinet d'avocats Cain Lamarre s.e.n.c.r.l afin d'entreprendre au nom de la Ville l'ensemble des procédures requises pour l'expropriation, notamment, mais sans s'y limiter, pour la préparation d'un avis d'expropriation, la représentation devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, à l'égard de toutes mesures principales, incidentes ou accessoire au présent dossier, y compris, le cas échéant, la présentation devant la Cour supérieure du Québec d'une requête en contestation en vertu des articles 17 et suivants de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25).

De mandater M. Francis Martin, un évaluateur agréé de la firme Groupe MGF, afin d'évaluer et d'établir le montant de l'indemnité définitive, dont la valeur marchande du droit exproprié.

D'autoriser la mairesse et la greffière, à signer, le cas échéant, tout document relatif à la présente résolution pour et en faveur de la Ville.

D'autoriser le directeur général ou la trésorière à prévoir les sommes nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution et à verser ces sommes pour assurer le bon déroulement des démarches d'expropriation de l'Immeuble.

De puiser les deniers requis aux fins de l'acquisition de ce terrain, y incluant les frais incidents, à même le surplus accumulé non affecté pour un montant maximum de 200 000 \$ taxes nettes et que tout excédent soit puisés au fonds d'administration générale.

De libérer les fonds autorisés et non utilisés par la résolution 460-09-2024.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

596-11-2024

Octroi de contrat pour le nettoyage et l'inspection des réseaux d'égout par caméra conventionnelle pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré

Considérant la nécessité de procéder au nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égout par caméra conventionnelle;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour le nettoyage et l'inspection des réseaux d'égout par caméra conventionnelle, pour un montant de 111 672,46 \$, taxes incluses, à Groupe ADE inc.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et immobilisations ou un chef de division de ce service à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration générale via le poste budgétaire 02-415-10-521.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

597-11-2024

Acquisition d'œuvre d'art public – Nos liens à la rivière par Kylie Sandford

Considérant que la Ville souhaite poursuivre l'intégration de l'art sous toutes ses formes d'expression visuelle et qu'elle souhaite aussi encourager et mettre en valeur le dynamisme artistique local et régional, et ce, dans le but d'actualiser son image, de promouvoir son identité et de la préserver pour les générations futures;

Considérant la Politique d'acquisition d'art public de Cowansville adoptée en août 2019 par la résolution numéro 357-08-2019;

Considérant que le comité de sélection recommande l'acquisition de l'œuvre « Nos liens à la rivière » par Kylie Sandford;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'octroi du mandat de réaliser l'œuvre « Nos liens à la rivière » à Mme Kylie Sandford pour en faire l'acquisition pour la collection d'art public Marguerite-Valois Maddocks pour un montant estimé de 5 000 \$.

De payer un montant de 50 % du coût du projet lors de l'octroi du mandat par l'artiste et que le solde soit payable lors de la livraison de l'œuvre, le tout sur présentation de factures.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tous frais inhérents à la réalisation de cette œuvre à même le surplus affecté réservé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

598-11-2024

Démission – Directeur - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que Sylvain Perreault a remis au directeur général, le 22 octobre 2024, sa lettre de démission au poste de directeur du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la démission de Sylvain Perreault à compter du 15 novembre 2024.

De remercier Sylvain Perreault pour les services rendus à la Ville au cours des 25 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

599-11-2024

Création d'un poste cadre - Directrice adjointe

Considérant l'analyse organisationnelle effectuée par le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement et les besoins grandissants de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste cadre « directrice adjointe » au sein du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De créer le poste cadre « directrice adjointe » au sein du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement et d'intégrer ce poste à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*, poste permanent classe 5, à raison de 37.5 par semaine.

De modifier l'annexe A de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter ce poste.

Adoptée à l'unanimité

600-11-2024

Embauche d'une employée cadre - Directeur(rice) adjoint(e) - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Directeur(rice) adjoint(e) pour le Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant que la candidature de Josiane Martel-Ouellet a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Josiane Martel-Ouellet au poste de « Directrice adjointe » au sein du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à compter du 25 novembre 2024, poste cadre de 37.5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* et d'établir la rémunération selon l'échelon 1 de la classe 5 et l'échelon 1 sera maintenu pour la durée de 2025.

De modifier l'annexe B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter Josiane Martel-Ouellet à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

- 601-11-2024** **Nomination d'un Pompier recrue - Service de sécurité incendie**
 Considérant les besoins du Service de sécurité incendie, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau Pompier recrue;
 Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier
 Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers
 Et résolu :
 De nommer Boualem Meridja à titre de « Pompier recrue » à compter du 6 novembre 2024, suivant les conditions prévues à l'Entente de travail entre l'Association des pompiers de Cowansville et la Ville de Cowansville.
 Adoptée à l'unanimité
- 602-11-2024** **Nomination d'un Pompier recrue - Service de sécurité incendie**
 Considérant les besoins du Service de sécurité incendie, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau Pompier recrue;
 Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers
 Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin
 Et résolu :
 De nommer Harry Montagne à titre de « Pompier recrue » à compter du 7 novembre 2024, suivant les conditions prévues à l'Entente de travail entre l'Association des pompiers de Cowansville et la Ville de Cowansville.
 Adoptée à l'unanimité
- 603-11-2024** **Nomination d'un Pompier recrue - Service de sécurité incendie**
 Considérant les besoins du Service de sécurité incendie, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau Pompier recrue;
 Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier
 Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle
 Et résolu :
 De nommer Timothy Benway à titre de « Pompier recrue » à compter du 8 novembre 2024, suivant les conditions prévues à l'Entente de travail entre l'Association des pompiers de Cowansville et la Ville de Cowansville.
 Adoptée à l'unanimité
- 604-11-2024** **Mises à pied d'employés temporaires**
 Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;
 Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;
 Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry
 Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier
 Et résolu :

De mettre à pied les employés temporaires énumérés à la liste datée du 5 novembre 2024 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

605-11-2024

Autorisation de régler hors cours l'expropriation décrétée par la résolution numéro 070-02-2022

Considérant la résolution numéro 070-02-2022 du 21 février 2022 par laquelle la ville a décrété l'expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle de deux parcelles du lot 4 499 834. du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi pour des fins d'infrastructures municipal, soit le barrage numéro X2104463 sur le Lac Davignon, pour y permettre l'accès afin d'exécuter des travaux d'entretien ou autres;

Considérant qu'un avis d'expropriation de cette servitude a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Missisquoi le 22 juin 2022 sous le numéro 27 355 114;

Considérant que la Ville a déposé à l'intention du propriétaire une indemnité provisionnelle au montant de 38 000 \$ conformément à une évaluation foncière reçue par la Ville le 22 mars 2022 dans le dossier de Cour supérieure 460-05-001516-249 au palais de justice de Granby;

Considérant la propriété expropriée comporte aussi 2 locataires auxquels la Ville a fait signifier des Avis au locataire dans le dossier du Tribunal administratif du Québec numéro SAI-M-316082-2206;

Considérant que dans le cadre d'un éventuel procès devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ces locataires auront droit à une indemnité qui n'a pas encore été évaluée par la Ville en plus de l'indemnité au propriétaire que la Ville évaluait à 38 000 \$ en 2022;

Considérant les frais légaux ainsi que d'expertise en évaluation foncière qui seront engendrés dans le cadre d'un éventuel procès devant le TAQ dont il n'est pas possible de prévoir l'issue;

Considérant l'offre de règlement hors Cour présentée par l'avocat qui représente le propriétaire ainsi que les deux locataires pour un montant global de 50 000 \$ incluant le montant de 38 000 \$ déjà déposé à la Cour;

Considérant que cette offre respecte le principe en vertu duquel les expropriés ne doivent ni s'appauvrir ni s'enrichir à l'issue du processus d'expropriation;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter de régler le dossier d'expropriation SAI-M-316082-2206 par le paiement d'une somme globale de 50 000 \$ qui inclue le montant du dépôt judiciaire de 38 000 \$ déjà effectué dans le dossier de Cour supérieure numéro 460-05-001516-249 du palais de justice de Granby.

D'autoriser DHC à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense conformément à la résolution numéro 414-08-2024 intitulée « Autorisation de dépense révisée - Honoraires et travaux de rehaussement de la crête de la digue Mitch-Bédard ».

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 22 octobre 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 septembre 2024;
- Financement d'émission par obligation autorisé par délégation du trésorier;
- Statistiques – Permis de construction – octobre 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.

606-11-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h04.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.